

### PREMIERE DEMANDE

#### • Avec CNI

- Une photo d'identité (photo récente)
- L'acte de mariage ou la copie intégrale de l'extrait d'acte de mariage
- Les copies et l'originaux des CNI des époux
- Les certificats de nationalité des époux
- L'acte d'acquisition de la nationalité par mariage (La déclination)
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

#### • Sans CNI

- Une photo d'identité (photo récente)
- L'acte de mariage ou la copie intégrale de l'extrait d'acte de mariage
- L'attestation d'identité en cours de validité + le récépissé d'enrôlement de la CNI (Demandeur)
- L'attestation d'identité en cours de validité + le récépissé d'enrôlement de la CNI (conjoint ivoirien)
- L'original et la copie de la CNI d'un des deux parents (conjoint ivoirien)
- Les certificats de nationalité des époux
- L'acte d'acquisition de la nationalité par mariage (La déclination)
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

#### NB :

✓ Les fonctions ne sont plus acceptées dans le passeport, il est plutôt exigé la profession qui est liée à la formation, au diplôme obtenu.

✓ Toute nouvelle profession ou changement de profession doit impérativement être justifiée, soit par le diplôme soit par tout autre document qui prouve la nouvelle activité;

✓ Tout changement de situation matrimoniale (**mariée**) doit impérativement être justifié par l'acte de mariage pour l'adjonction du nom de l'époux et (**divorcée**) par la grosse de divorce pour le retrait du nom du conjoint.